

RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

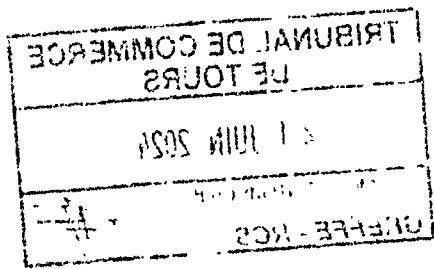
Numéro de gestion : 2007 B 01409

Numéro SIREN : 501 632 384

Nom ou dénomination : 100 % FRET

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2024 sous le numéro de dépôt 6458

87-00245



REÇU LE



SARL 100 % FRET

Affrètement et organisation des transports

3 Allée Rigny Ussé  
37170 CHAMBRAY LES TOURS  
Siret : 50163238400043

**Comptes Annuels**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

"Certifié conforme à l'original"

**Sommaire**

<b>Attestation de Présentation</b>	1
<b>1. Etats Financiers</b>	2
<b>Bilan Actif</b>	3
<b>Bilan Passif</b>	4
<b>Compte de Résultat</b>	5
<b>Compte de Résultat (suite)</b>	6
<b>2. Annexe</b>	7
<b>Règles et méthodes comptables</b>	8
<b>Notes sur le bilan</b>	10
<b>3. Détail du Bilan</b>	15
<b>Détail Bilan Actif</b>	16
<b>Détail Bilan Passif</b>	17
<b>4. Détail du Compte de Résultat</b>	18
<b>Détail du Compte de Résultat</b>	19
<b>Soldes Intermédiaires de Gestion</b>	22
<b>5. Documents Fiscaux</b>	23

"Certificat conforme à l'original"



## Attestation d'Expert Comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la SARL 100% FRET pour l'exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	980 633
Chiffre d'affaires	2 774 392
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>28 636</b>

A Tours  
Le 07 février 2024

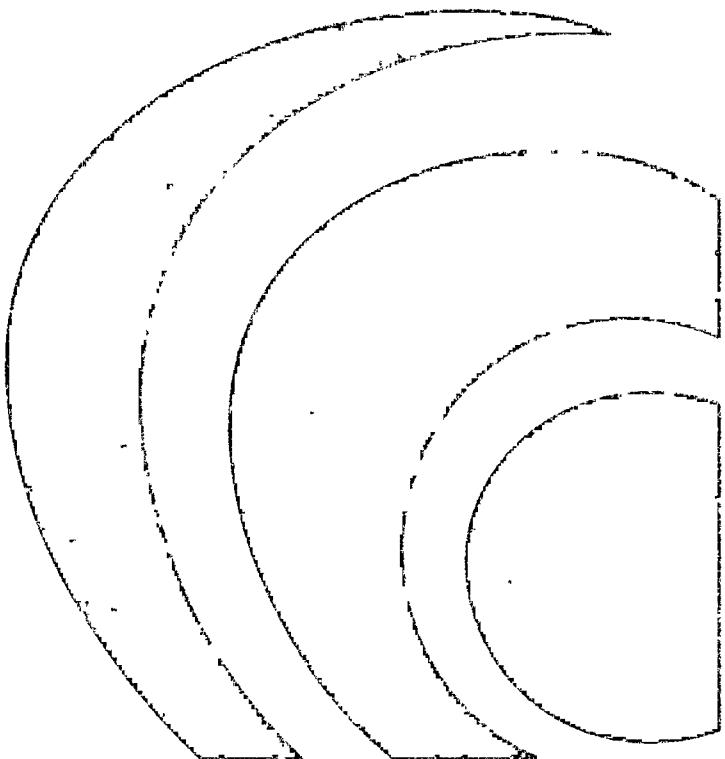
Pour Baker Tilly STREGO

Signé par  
*Jean-Paul BRIAND*  
Signature numérique de Jean-Paul BRIAND  
Date : 06-02-2024 13:51  
Lieu : TOURS  
3937666461653...

Jean-Paul BRIAND  
Expert-comptable

Signé par  
*Laurent ESNAULT*  
Signature numérique de Laurent ESNAULT  
Date : 06-02-2024 14:03  
Lieu : TOURS  
3933623238...  
Laurent ESNAULT  
Directeur de missions

## **Etats Financiers**



## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Nét 31/12/2023	Net 31/12/2022
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 000	3 000		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 312	1 312		
Autres immobilisations corporelles	35 959	22 998	12 961	15 629
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 985		2 985	2 985
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 272</b>	<b>27 310</b>	<b>15 961</b>	<b>18 629</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	549		549	
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	404 007	5 670	398 337	370 217
Autres créances	52 377		52 377	36 302
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	506 418		506 418	534 349
Charges constatées d'avance (3)	6 992		6 992	4 603
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>970 342</b>	<b>5 670</b>	<b>964 672</b>	<b>945 471</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 013 614</b>	<b>32 980</b>	<b>980 633</b>	<b>964 100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

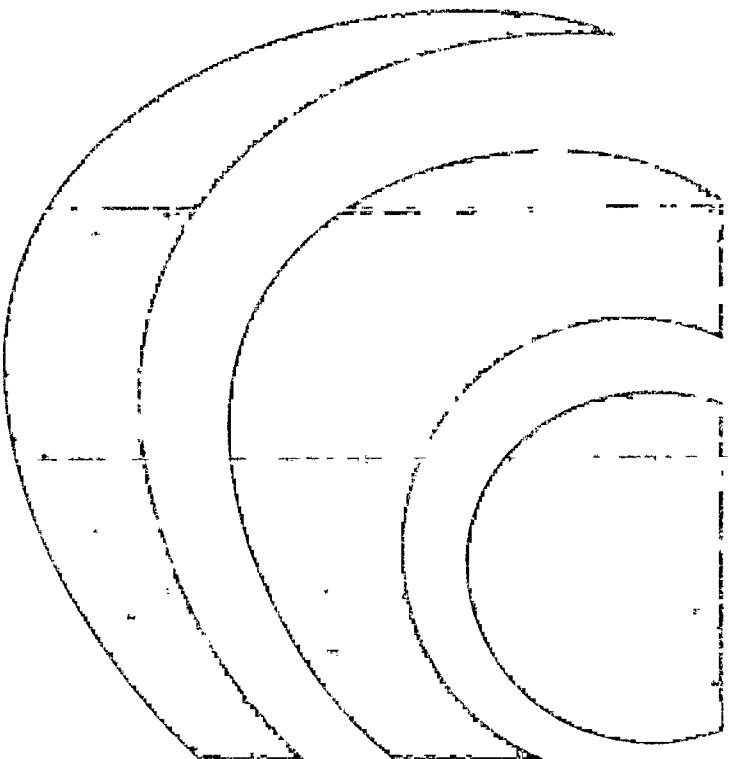
## Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	115 000	115 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 500	11 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	209 245	182 223
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>28 636</b>	<b>45 423</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>364 381</b>	<b>354 145</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	62 503	89 762
Emprunts et dettes diverses (3)	82 717	82 996
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365 350	321 647
Dettes fiscales et sociales	101 452	113 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 230	2 520
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total IV</b>	<b>616 252</b>	<b>609 955</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>980 633</b>	<b>964 100</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	35 059	62 503
(1) Dont à moins d'un an (a)	581 193	547 452
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

---

---

## Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 100 % FRET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 980 633 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 636 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel et outillage industriels : 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 000			3 000
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 000</b>			<b>3 000</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	1 312			1 312
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	23 610			23 610
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 705	644		12 349
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>36 627</b>	<b>644</b>		<b>37 272</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 985			2 985
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 000</b>			<b>3 000</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>42 627</b>	<b>644</b>		<b>43 272</b>

**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		644		644
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>644</b>			<b>644</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 000			3 000
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 000</b>			<b>3 000</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 312			1 312
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 665	2 682		12 347
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 021	630		10 651
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 998</b>	<b>3 312</b>		<b>24 310</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>23 998</b>	<b>3 312</b>		<b>27 310</b>

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 466 360 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 985		2 985
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	404 007	404 007	
Autres	- 52 377	- 52 377	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 992	6 992	
<b>Total</b>	<b>466 360</b>	<b>463 375</b>	<b>2 985</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

**Produits à recevoir**

	Montant
Clients - factures à établir	35 808
Divers - produits à recevoir	5 132
<b>Total</b>	<b>40 940</b>

**Notes sur le bilan****Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 115 000 euros décomposé en 23 000 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 616 252 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**) —				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	62 503	27 444	35 059	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**) (**) —				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365 350	365 350		
Dettes fiscales et sociales	101 452	101 452		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**) —	86 947	86 947		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>616 252</b>	<b>581 193</b>	<b>35 059</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	27 258			
(**) Dont envers les associés	82 747			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 82 747 euros.

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	72 023
Associés - intérêts courus	4 523
Dettes provis. pr congés à payer	6 588
Dettes provis. pr primes	1 398
Charges sociales s/congés à payer	4 332
Taxe d'apprentissage	102
Formation continue	1 052
<b>Total</b>	<b>90 017</b>

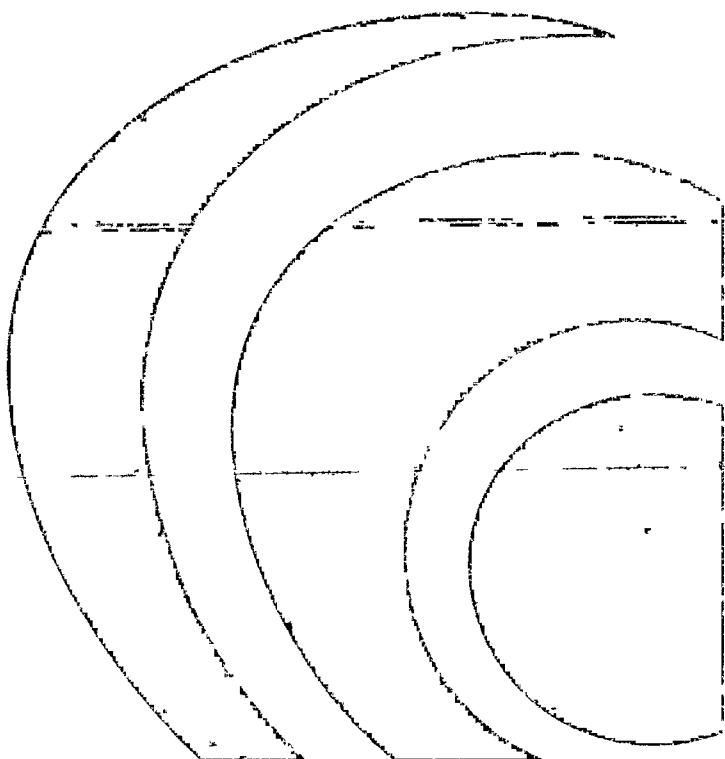
**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 992		
<b>Total</b>	<b>6 992</b>		

---

## Détail du Bilan

---



**100 % FRET**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 115 000 euros**  
**Siège social : 3 allée Rigny Ussé**  
**37170 CHAMBRAY LES TOURS**  
**501 632 384 RCS TOURS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 28 FÉVRIER 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos**  
**le 31 décembre 2023**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 28 635,55 euros de la manière suivante :

<b>A titre de dividendes aux associés</b>	<b>18 400,00 euros</b>
<b>Soit 1,25 euros par part</b>	

<b>Le solde au compte « autres réserves »</b>	<b>10 235,55 euros</b>
---	------------------------

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>28 635,55 euros</b>
-------------------------------	------------------------

Après ces affectations, le compte « autres réserves » sera porté à la somme de 219 480,96 euros, au passif du prochain bilan.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 18 400,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

469

Certificat conforme

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS -dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2024**

**Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.**

**Certifié conforme  
La Gérance**

469